

Le 13 mars 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 13 mars 2017 à 20h et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Carol Denis et Marc Boivin formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Madame Elyse Lachance, directrice générale/greffière-trésorière, assiste à la séance.

Messieurs Christian Gravel et Jacques Bédard étaient absents.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-066-03-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie de l'ordre du jour, la directrice générale / greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

SM-067-03-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2017

Lecture : chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale / greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 13 février 2017 tel que rédigé.

MOT ET RAPPORT DU MAIRE

Le Maire informe l'assistance des rencontres suivantes:

- Avec le Ministre des Transports et monsieur Michel Matte;
- À la MRC de Portneuf.

SM-068-03-17

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT

que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 48 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles de février 2017 au montant de 283 940,77 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

salaires :	83 189,99 \$
comptes à payer :	44 811,87 \$
journaux des déboursés :	155 938,91 \$

**RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE
TERMINANT LE 28 FÉVRIER 2017**

La directrice générale / greffière-trésorière a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 28 février 2017 et est disposée à répondre aux questions.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 243-07-2014 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN
PROGRAMME DE REVITALISATION**

Règlement 243-08-2017

Monsieur Marc Boivin, conseiller de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement 243-07-2014 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu une copie, la directrice générale / greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

SM-069-03-17

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 324-00-2017 DÉLÉGUANT À LA
DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE LE
POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION (APPEL
D'OFFRES)**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le règlement 324-00-2017 déléguant à la directrice générale/greffière-trésorière le pouvoir de former un comité de sélection (appel d'offres).

RÈGLEMENT 324-00-2017

Règlement déléguant la directrice générale/greffière-trésorière le pouvoir de former un comité de sélection (appel d'offres)

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.1.0.13 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire de ce conseil municipal, tenue le 13 février 2017;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale/greffière-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de déléguer à la directrice générale/greffière-trésorière la formation d'un comité de sélection, en application des dispositions des articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes, ou d'un règlement adopté en vertu de l'article 573.3.0.1 de ladite loi;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT ET EN CONSÉQUENCE, CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT:

QUE le présent règlement porte le titre de « Règlement déléguant la directrice générale/greffière-trésorière le pouvoir de former un comité de sélection (appel d'offres) ».

Article 1 : Délégation

Le conseil délègue à la directrice générale/greffière-trésorière le pouvoir de former un comité de sélection et de désigner les membres (incluant les substituts) pour l'adjudication des contrats en application des dispositions prévues aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* ou d'un règlement adopté en vertu de l'article 573.3.0.1 de ladite loi.

Article 2 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

SM-070-03-17

**AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOSSIERS
MUNICIPAUX POUR 2016 ET 2017**

CONSIDÉRANT les obligations et les normes du guide de gestion des documents municipaux concernant la destruction des documents ;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le responsable des documents à détruire les dossiers municipaux pour 2016 et 2017 selon le calendrier de conservation (annexe A).

SM-071-03-17

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU SCHEMA DE
COUVERTURE DE RISQUES 2016**

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a débuté l'entrée en vigueur de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 26 janvier 2010;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 villes et municipalités de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC de Portneuf et ce, au plus tard le 31 mars de chaque année;

CONSIDÉRANT que le SSI de Saint-Marc-des-Carières fournit ses services à la municipalité de Saint-Gilbert et que le rapport d'activités est produit et rédigé pour les deux municipalités;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal de Saint-Marc-des-Carières adopte le rapport annuel d'activités 2016 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal et qu'une copie de la résolution soit envoyée à la MRC de Portneuf et à la municipalité de Saint-Gilbert.

SM-072-03-17

**APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS :
RÉFECTION DU 3^E RANG EST : SURVEILLANCE DE
CHANTIER**

CONSIDÉRANT les travaux projetés pour la réfection du 3^e Rang Est;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de planifier ces ouvrages conditionnels à l'octroi d'une subvention gouvernementale;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise la directrice générale/greffière-trésorière à procéder à l'invitation des firmes identifiées pour la surveillance de chantier.

SM-073-03-17

**APPEL D'OFFRES : VIDANGE ET DISPOSITION DES BOUES
DES BASSINS**

CONSIDÉRANT que selon les normes du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire, il est recommandé de procéder à la vidange des bassins et qu'à cette fin, les services d'un fournisseur sont demandés pour procéder à la réalisation ces ouvrages;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise la directrice générale/greffière-trésorière à procéder à l'invitation des fournisseurs identifiés pour la vidange et la disposition des boues des bassins.

SM-074-03-17

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SAINT-
MARC-DES-CARRIÈRES : SUBVENTIONS ET RAPPORT
FINANCIER 2016**

CONSIDÉRANT le rapport financier 2016 de Bédard & Guilbault;

CONSIDÉRANT la demande de subvention de la Corporation de développement économique pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Conseil municipal pour le développement économique de la Ville;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil approuve le rapport financier 2016 de Bédard & Guilbault.

QUE le Conseil autorise le versement d'une subvention de 75 265,\$ à la Corporation de développement économique de Saint-Marc-des-Carières pour l'année 2016.

QUE le montant soit pris à même le surplus non affecté du budget.

SM-075-03-17

**CENTRE RÉCRÉATIF CHANTAL-PETITCLERC : LOCATION :
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE ST-MARC (CPA)**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue depuis 2009 entre le CPA et la Ville concernant la location de glace annuellement;

CONSIDÉRANT que les deux parties désirent poursuivre cette entente pour les années futures;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil maintienne l'offre du Club de patinage artistique qu'un montant de 3 000,\$ soit versé pour la location de glace à chaque année.

SM-076-03-17

**CENTRE RÉCRÉATIF CHANTAL-PETITCLERC : LOCATION :
HOCKEY MINEUR**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue depuis 2009 entre le Hockey mineur et la Ville concernant la location de glace annuellement;

CONSIDÉRANT que les deux parties désirent poursuivre cette entente pour les années futures;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil maintienne l'offre du Hockey mineur qu'un montant de 3 000,\$ soit versé pour la location de glace à chaque année.

SM-077-03-17

**COMITÉ DES LOISIRS DU SECTEUR OUEST DE PORTNEUF;
REPRÉSENTANT**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte le renouvellement du mandat de monsieur Sylvain Morissette et en son absence messieurs Christian Gravel ou Carol Denis sur le Comité des loisirs de l'Ouest de Portneuf.

SM-078-03-17

FACTURE : RÉFECTION DE VOIRIE DU 3^E RANG EST : WSP CANADA INC.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #0625707 au montant de 1 700,\$, taxes en sus, pour les honoraires professionnels de la réfection de voirie du 3^e Rang Est à WSP Canada inc.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire #23-04015-721.

SM-079-03-17

FACTURE : CONTRAT DE SERVICE 2017 : LES SERVICES TECHNOLOGIQUES A.C. INC.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #116308 au montant de 4 532,57 \$, taxes en sus, pour le contrat d'entretien du système de détection de gaz au Centre récréatif Chantal-Petitclerc aux Services technologiques A.C. inc.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire #02-70130-522.

SM-080-03-17

CONTRIBUTION FINANCIÈRE : CARREFOUR FM PORTNEUF

CONSIDÉRANT les services rendus à la communauté carriéroise;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise une contribution financière au montant de 150,\$ à Carrefour FM Portneuf afin de consolider et d'améliorer les services déjà existants.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #02-70291-970.

**APPUI À LA CAUSE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU
CANCER**

- CONSIDÉRANT** que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;
- CONSIDÉRANT** que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;
- CONSIDÉRANT** que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;
- CONSIDÉRANT** que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;
- CONSIDÉRANT** que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;
- CONSIDÉRANT** que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;
- CONSIDÉRANT** que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;
- CONSIDÉRANT** que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil décrète que le mois d'avril est le mois de la jonquille.

QUE le Conseil encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-082-03-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 20h45.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Elyse Lachance, dir. gén./greffière-trés. Guy Denis, maire